

Accès à la hors classe en clair...		
	Avant PPCR	Après PPCR
Principe général	Priorité à la note ! Certains collègues n'y accédaient jamais.	Priorité à l'ancienneté ! L'IEN et le DASEN donnent un avis qui est conservé d'année en année. Même les collègues ayant un avis "à consolider" y accéderont en fin d'échelon 11.
Mode d'accès	2x l'échelon + la note + points d'exercice particulier	Ancienneté dans l'échelon + avis du DASEN, convertis en un nombre de points
Des exemples de situation	1er : Un collègue au 10ème échelon avec 20 de note avait un barème de 40 points.	1er : Un collègue au 11ème échelon depuis 5 ans avec un avis à consolider aura un barème de 180 points.
	2ème : Un collègue au 9ème échelon avec 20 de note et un point de REP et un point de direction avait un barème de 40 points.	2ème : Un collègue au 11ème échelon depuis 3 ans avec avis à consolider aura un barème de 160 points. *
	3ème : Un collègue au 11ème échelon avec 17 de note avait un barème de 39 points.	3ème : Un collègue au 10ème échelon depuis 2 ans avec un avis excellent aura un barème 160 points. *
		4ème : Un collègue au 10ème échelon depuis 1 an avec un avis excellent aura un barème 150 points.



Les collègues avec une note inférieure à 18 n'avaient aucune chance d'obtenir la hors classe. Le barème minimum permettant de passer à la hors classe étant de 40 points depuis plusieurs années.

Avec le nouveau barème, c'est l'ancienneté qui prend davantage de place dans celui-ci.

* Le SNUipp-FSU 27 a demandé que ce soit l'AGS qui départage les collègues à égalité de barème.

Position et intervention du SNUipp-FSU	Pour le SNUipp-FSU, le taux d'accès à cette hors-classe doit rejoindre celui du second degré pour augmenter encore le nombre de promus et obtenir une équité avec les enseignants du secondaire.	Enfin, le SNUipp-FSU est intervenu pour obtenir une clause d'automatisme afin de permettre à tous les PE, notamment celles et ceux en fin de carrière, de partir en retraite en ayant accédé à la hors-classe.
-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les contre-vérités répandues par d'autres organisations syndicales (FO, CGT, SE, SNALC) n'ont d'autre but que de chercher à masquer les positions qu'elles ont prises : leurs votes en CTM du 7 décembre 2016 contre l'accès à la hors-classe pour tous et contre l'augmentation des salaires.